

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 juillet 2016**

Décision n° **CP-2016-1025**

commune (s) : Bron

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 5, avenue de l'Aviation et appartenant à Mme Murielle Peyrache née Mazabrard, nu propriétaire, et Mme Renée Mazabrard née Rocher, usufruitière

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 29 juin 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Ljung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : Mme Cardona, M. Pouzol.

Commission permanente du 11 juillet 2016**Décision n° CP-2016-1025**

commune (s) : Bron

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 5, avenue de l'Aviation et appartenant à Mme Murielle Peyrache née Mazabrard, nu propriétaire, et Mme Renée Mazabrard née Rocher, usufruitière**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Métropole de Lyon envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain située 5, avenue de l'Aviation à Bron, appartenant à madame Murielle Peyrache née Mazabrard, nu propriétaire, et madame Renée Mazabrard née Rocher, usufruitière, nécessaire à la régularisation foncière de l'avenue de l'Aviation à Bron et à l'intégration de cette parcelle dans le domaine public de voirie métropolitain.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, à détacher d'un terrain cadastré B 2812 pour une superficie de 108 mètres carrés environ. La superficie exacte de la parcelle à acquérir sera déterminée par le document d'arpentage en cours d'établissement à la demande de l'acquéreur.

Aux termes du compromis, cette parcelle de terrain serait acquise à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu à détacher d'un terrain cadastré B 2812 pour une superficie de 108 mètres carrés environ, située 5, avenue de l'Aviation à Bron, appartenant à madame Murielle Peyrache née Mazabrard, nu propriétaire, et madame Renée Mazabrard née Rocher, usufruitière, nécessaire à la régularisation foncière de ladite voie ainsi qu'à son intégration dans le domaine public de voirie métropolitain.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O4364, le 26 janvier 2015 pour la somme de 800 000 € en dépenses.

4° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre en dépenses : compte 2112 - fonction 01 - et en recettes : compte 1323 - fonction 01 - exercice 2016.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2016.